

Préavis de la Municipalité concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'un tronçon de collecteur au Chemin du Closel.

No 109/2011



**LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE
AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre le présent préavis extrabudgétaire.

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but la présentation au Conseil communal, des travaux de remplacement d'un tronçon de collecteur au Chemin du Closel en vue d'obtenir le crédit nécessaire à sa réalisation.

2. SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre de la mise à l'enquête publique de la construction de 6 bâtiments avec surfaces commerciales au chemin du Closel et suite à la mise en charge du réseau du collecteur des eaux usées, la Municipalité de Froideville a fait contrôler par caméra les collecteurs d'eaux usées entre les points 444 et 438 du PGEE.

La lecture du rapport caméra de l'entreprise Liaudet Pial SA du 11 février 2011 laisse apparaître les points suivants :

- le collecteur EU PVC 200 mm entre les points 444 et 451 du PGEE a une pente moyenne de 0,8 %,
- ce collecteur est affaissé, des flaches de cinq centimètres environ ont été relevées. Une rétention importante a été constatée,
- le jointoyage du collecteur sur la chambre 444 est défectueux,
- un joint est moyennement déboîté à 2 mètres à l'amont de la chambre 451,
- les chambres de visites aux points 444 et 451 ne sont pas conformes (fond moulé béton),
- entre les points 451 et 438, le collecteur EU PVC 200 mm a une pente de 2 %. La visite par caméra de ce tronçon n'a pas fait apparaître d'anomalies.

3. BASES LEGALES

- Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1999 (RS 814.20)
- Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (RS 814.201)
- Loi cantonale sur la protection des eaux contre la pollution du 14 septembre 1974 (RS 814.31)
- Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux du 9 juillet 1993

4. TRAVAUX A REALISER

Reconstruction du collecteur entre les points 444 et 451, avec la mise en place de 2 nouvelles chambres.

Caractéristiques de construction : longueur du tronçon 32 m

Mise en place de tuyaux PVC SDR 51 NS 2 compact (S25) Ø 200 mm, enrobé de béton

Mise en place de 2 chambres de visite Ø 800 mm, avec fond moulé PVC Ø 710 mm

La couverture des chambres de visite sera réalisée par la pose de couvercles de fonte 10 t.

Ces travaux devraient être réalisés avant les aménagements des accès et places de parc des bâtiments projetés au chemin du Closel.

5. PROGRAMME DES TRAVAUX

- | | |
|---|----------------------|
| - préparation et envoi des soumissions pour les travaux | juin 2011 |
| - exécution des travaux | dès fin juillet 2011 |

6. COÛT DES TRAVAUX

Devis estimatif du 15.03.11 élaboré par le Bureau d'ingénieurs :

Le détail des coûts de travaux s'établit comme suit :

5.1. Travaux de construction	Frs. 32'004.95
5.2. Honoraires	Frs. <u>8'478.55</u>
TOTAL (hors TVA)	Frs. 40'483.50
5.3. Divers et imprévus (environ 10%)	Frs. <u>4'000.00</u>
TOTAL GENERAL (hors TVA)	Frs. 44'483.50
TVA : (8%) arrondi	Frs. <u>3'516.50</u>
TOTAL FINAL TTC	Frs. <u>48'000.00</u>

Il est à préciser que tous les travaux mentionnés ne bénéficient d'aucun subside de la Confédération ni du Canton.

Les travaux faisant l'objet de ce préavis, seront exécutés sur une parcelle communale.

7. CONSEQUENCES FINANCIERES

Vous trouverez ci-après le tableau détaillé concernant l'impact financier de ces travaux sur les finances communales :

Financement - intérêts et amortissements sur 15 ans - à charge de l'épuration				
	Investissement :	Amortissement fixe :	Solde pour les intérêts :	Intérêt moyen
			Annuité de :	3.50%
			Fr. 3'200.00	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2011	48'000.00	3'200.00	44'800.00	1'680.00
2012		3'200.00	41'600.00	1'568.00
2013		3'200.00	38'400.00	1'456.00
2014		3'200.00	35'200.00	1'344.00
2015		3'200.00	32'000.00	1'232.00
2016		3'200.00	28'800.00	1'120.00
2017		3'200.00	25'600.00	1'008.00
2018		3'200.00	22'400.00	896.00
2019		3'200.00	19'200.00	784.00
2020		3'200.00	16'000.00	672.00
2021		3'200.00	12'800.00	560.00
2022		3'200.00	9'600.00	448.00
2023		3'200.00	6'400.00	336.00
2024		3'200.00	3'200.00	224.00
2025		3'200.00	0.00	112.00
	TOTAL	48'000.00		13'440.00

8. CONCLUSIONS

Afin de pouvoir exécuter les travaux relatifs à ce projet dans le délai souhaité, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis municipal No 109/2011 du 11 avril 2011,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le projet soumis au présent préavis
2. D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 48'000.00
3. De lui permettre d'emprunter ce montant, tout ou en partie, auprès de l'établissement financier de son choix, aux meilleurs conditions du moment.
4. D'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET



La Secrétaire :

Alice HENRY

Froideville, le 11 avril 2011/LC/ah

Responsable : Travaux - Assainissement - M. Lucien Casarotto, Municipal.

Annexe : plan

